



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Moyens financiers

Question écrite n° 64464

Texte de la question

M Michel Pelchat appelle l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur les problèmes de trésorerie auxquels sont confrontées de nombreuses associations. Lors de son audition le 5 novembre dernier devant la commission des affaires culturelles familiales et sociales à l'Assemblée nationale, elle a annoncé la création d'un fonds de garantie de prêts aux associations. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser le dispositif qui va être mis en place et dans quel délai il sera opérationnel.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la jeunesse et des sports est tout à fait conscient des difficultés de trésorerie que connaissent les associations et leur absence de fonds propres. Elle a proposé avec le ministre des affaires sociales et de l'intégration la création d'un fonds de garantie. Ce fonds permettra aux associations d'avoir accès à des prêts à taux réduit. Dans un premier temps, le montant de ce fonds, alimenté par les contributions de différents ministères, est fixé à 10 millions de francs. Les mécanismes de fonctionnement sont à l'étude avec, notamment, le ministère des affaires sociales et la délégation générale à l'innovation sociale et à l'économie sociale.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64464

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1992, page 5274